Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du Jeudi 14 Décembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice: 111

Quorum: 56

Membres présents: 69

Pouvoirs: 15

Membres votants: 84

Date de la convocation : 08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi quatorze décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents: Jean-Michel ADELINE, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Françoise CANU, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS (Suppléant de Jean-Baptiste VOISIN), Pascal DIDTSCH, François DIEULLE (Suppléant de André VAN DEN DRIESSCHE), Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Sara FERAUD, Pascal FINET, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Simon JARAIE, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Lucette LECLERCQ, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Françoise PREYRE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN.

Etaient absents/excusés: Michel AUGER, Christian BAISSE, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Louis CHOAIN, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Charles-Edouard DE BROGLIE, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Gérard FAUCHE, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Didier MALCAVA, Camille Brigitte PANNIER, Mickaël PEREIRA, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Ulrich SCHLUMBERGER, Nicolas SEYS, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Pouvoirs: Sabrina BECHET (Donne procuration à Frédérique PARIS), Danielle CAMUS (Donne procuration à Sylvie DESPRES), Manuel CHOLEZ (Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS), Camille DAEL (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Bernard FORCHER (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT), Rémy LECAVELIER DESETANGS (Donne procuration à Lucette LECLERCQ), Didier LECOQ (Donne procuration à Philippe COUTEL), Françoise LEDUC (Donne procuration à André ANTHIERENS), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Marion POULAIN (Donne procuration à Yannick LUCAS), Bruno PRIVE (Donne procuration à Georges MEZIERE), Jean-Jacques PREVOST (Donne procuration à Jean-Michel ADELINE), Josiane VARAISE (Donne procuration à Frédéric DELAMARE), Marie-Lyne VAGNER (Donne procuration à Nicolas GRAVELLE), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL).

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID: 027-200066413-20231214-216_2023-DE

Délibération n° 216/2023 : Cession de l'œuvre pérenne « La rivière de la transmission » de Nell Stride—Sentier d'art 2023 » à la Commune de Brionne.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie porte dans son projet culturel de territoire l'action « sentier d'art ». Celle-ci se traduit par l'organisation et la mise en place d'un parcours artistique à ciel ouvert.

Concernant l'édition 2023, il a été décidé d'un commun accord entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la commune d'accueil, Brionne, que le parcours placé sous le thème de « patrimoine et rivière » serait présenté du 17 juin au 17 septembre 2023.

Dans ce cadre dix œuvres éphémères et une œuvre pérenne ont été installées et exposées dans le centreville de Brionne.

Suite à cette manifestation, l'œuvre pérenne, intitulée « la rivière de la transmission » de Nell Stride demeure exposée aux abords de la promenade de la Risle. Depuis la clôture du sentier d'art, le 17 septembre, l'Intercom Bernay Terres de Normandie jouit de la propriété matérielle de l'œuvre, conformément aux dispositions de la convention relative à la cession des droits patrimoniaux conclue entre l'Intercom et l'artiste, Nell Stride.

Il est proposé au conseil communautaire de transférer et de céder à titre gracieux la propriété matérielle de l'œuvre à la commune d'accueil du sentier d'art, Brionne.

Ladite cession sera grevée des engagements et obligations respectifs de la commune de Brionne et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, notifiés dans la « convention de cession de l'œuvre *La rivière de la transmission* à la commune de Brionne ».

Ladite cession est motivée et justifiée par l'objectif d'une part, d'une meilleure conservation de l'œuvre et d'autre part, par une volonté d'harmoniser la valorisation et la promotion du patrimoine culturel sur l'ensemble du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu l'article L.125-1 du Code du patrimoine ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2211-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie;

Vu l'appel à candidature/Artistes professionnels/Création d'œuvre pérenne/Sentier d'art 2022-2023 ;

Vu la convention de partenariat/Création d'une œuvre pérenne/ Projet Sentier d'art 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ CEDE la propriété matérielle de l'œuvre « La rivière de la transmission » à la Commune de Brionne ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision (notamment la convention de cession de l'œuvre « *La rivière de la transmission* » à la Commune de Brionne) ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID: 027-200066413-20231214-216_2023-DE

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|-----------------------|--------|------|
| 69 | 15 | 84 | 0 | 84 | 0 | 84 |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations